

N°	RAPPORT	PRÉSENTATION	À EXPÉDIER AVANT LE	ÉCHÉANCE (OTTAWA)	DESTINATAIRE	RÉFÉRENCE	NOTES
	- Chancellerie et résidence officielle (photos)	Lettre			MRPD		Après achat de la propriété.
	- Logements du personnel	Lettre			MRCS		Après achat de la propriété.
i)	Proposition de location – Logement du personnel	Télex			MRCL	Tél. DMC 0045 10 MARS 1987	
j)	Rajustement compensatoire						
i)	Demande	EXT 328			MRCL	DSE 25	Ponctuel.
ii)	Réexamen par le CDM ou le comité du logement	Télex	1 OCT 1 AVR	1 OCT 1 AVR	MRCL	App. à DSE 25 para. 11	
k)	Réclamation en dommages-intérêts (négligence)	Lettre ou télex			MRCL	LGFP 78	Ponctuel – Soumettre circonstances à Ottawa pour décision. Copies à MFF, JLA, MRPS.
l)	Système d'information sur les biens immobiliers, déclarations						Tous les rapports, sauf le n° (vi), doivent être transmis par télex ou télécopie en suivant la présentation du formulaire EXT cité. Les chancelleries et résidences officielles sont exclues à moins d'instruction contraire de la centrale.
i)	Déclaration d'acquisition d'un bien immobilier	Télex EXT 1173			MRCS		Après l'acquisition d'un bien-fonds par location.
ii)	Description de bâtiment	Télex EXT 1175			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds.
iii)	Déclaration relative à un bien-fonds	Télex EXT 1176			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds.
iv)	Rapport de bail	Télex EXT 1178			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds; au renouvellement du bail ou à sa révision par clause d'indexation.
v)	Description de terrain	Télex EXT 1174			MRCS		Sur réception des numéros de bien-fonds.